



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Treizième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Lettre datée du 11 mars 2010, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur d'énoncer la position de principe de la République populaire démocratique de Corée concernant les propos tenus à son sujet par le Président du Timor-Leste, José Ramos-Horta, au cours de son allocution devant le Conseil des droits de l'homme à sa treizième session, le 11 mars 2010.

La République populaire démocratique de Corée ne peut que regretter profondément ces propos, qui reposaient sur l'information fabriquée et déformée par les forces hostiles qui, depuis plus d'un demi-siècle, n'ont eu de cesse que de tenter d'éliminer la République populaire démocratique de Corée. De tels propos contredisent entièrement la réalité de mon pays, outre le fait qu'ils n'avaient, pour partie, que peu à voir avec les questions débattues par le Conseil.

C'est pourquoi la République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement et résolument ces propos du Président du Timor-Leste.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de la treizième session du Conseil.

L'Ambassadeur et Représentant permanent
(Signé) **RI** Tcheul